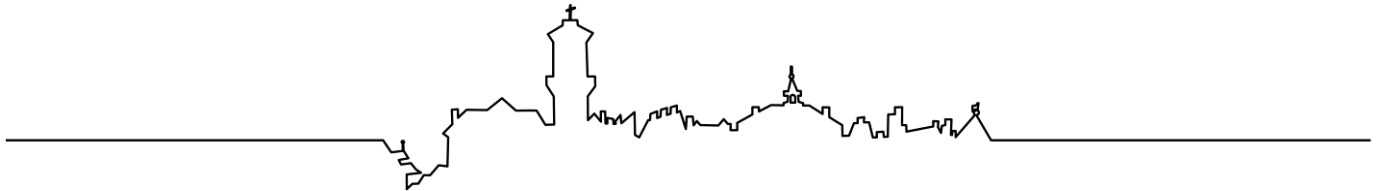




## RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2020 - V2



### En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes<sup>1</sup>, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas demandé avant l'exercice 2022) ;
  - e) des annexes (A à H).

---

<sup>1</sup> RSJU 190.611



## Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Synthèse .....	2
3.	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	6
3.1	Généralités.....	6
3.2	Terminologie.....	6
3.3	Amortissements.....	6
3.4	Compte des investissements / limite d’inscription à l’actif.....	7
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif).....	7
4.	Résultats .....	7
4.1	Vue d’ensemble .....	7
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global) .....	7
4.3	Compte des investissements .....	8
4.4	Résultat du financement (autofinancement) .....	8
4.5	Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (710) » .....	8
4.6	Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) » .....	9
4.7	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) » .....	9
4.9	Résultat du financement spécial « Electricité (871) » .....	10
4.10	Résultat du financement spécial « Gaz (872) » .....	11
4.11	Résultat du financement spécial « SIS (1503) ».....	11
5.	Compte de résultats .....	12
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières .....	12
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions .....	13
6.	Compte des investissements .....	13
7.	Annexes aux comptes annuels .....	14
7.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels .....	14
7.2	Annexe C) aux comptes annuels.....	16
7.3	Annexe D) aux comptes annuels .....	18
7.4	Annexe E) aux comptes annuels.....	19
7.5	Annexe F) aux comptes annuels.....	20
7.6	Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers.....	20
8.	Proposition du Conseil communal/municipal .....	24
9.	Approbation des comptes annuels.....	25

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ;
- l) l'annexe aux comptes ;

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

- L'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable. Pour l'exercice 2020, le délégué aux affaires communales a autorisé une prolongation jusqu'au 30 août 2021 à la Municipalité de Delémont.
- **Les comptes approuvés par le Conseil de Ville le 30 août 2021 ont été transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement. En date du 15 octobre 2021, ce dernier a signalé au Conseil communal des erreurs de report dans le présent document. Le Conseil communal se voit dans l'obligation de soumettre à nouveau le rapport sur les comptes 2020 pour approbation aux diverses instances concernées. Les comptes 2020 sont corrects et ne subissent aucune correction. Raison pour laquelle ils ne sont pas joints au présent message. En conséquence, le message du Conseil communal est notamment modifié afin de faire la distinction entre les différents résultats. A titre d'information, le délégué aux affaires communales a publié le 29 octobre 2021 la directive « Présentation et lecture des comptes sous MCH2 ».**
- Les modifications apportées sont en surbrillance jaune. Elles ont été validées par le délégué aux affaires communales.

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Augmentation de la taxe des chiens de CHF 100.- à CHF 130.-.
- Baisse du prix de l'eau de CHF 2.00 HT à CHF 1.80 HT par m<sup>3</sup>.

### b) Les spécificités communales

Les Services industriels de la Ville de Delémont gèrent le réseau électrique, le Service des eaux et le Service du gaz.

### c) Les investissements et les projets importants

La Ville a atteint un record dans sa capacité d'investissements en atteignant un montant de 17,936 millions pour l'année 2020. Les subventions et autres participations reçues s'élèvent à 3,093 millions, soit un montant net de CHF 14'843'351.-. Une récapitulation est publiée dans les annexes.

### d) L'endettement total y compris services (motifs de l'augmentation)

Par la force des choses, un résultat déficitaire et d'importants investissements provoquent l'augmentation de la dette. Ci-dessous, un tableau qui retrace l'évolution des 5 dernières années :

Année	Résultat comptes 90	Endettement brut	Endettement net	Endettement brut / habitant	Endettement net / habitant	Nombre d'habitants
2016	488'141	121'981'589	68'495'461	9'710	5'453	12'562
2017	222'661	118'946'756	62'371'607	9'422	4'940	12'625
2018	230'040	123'128'692	63'810'982	9'709	5'032	12'682
2019	69'533	120'621'302	62'595'023	9'599	4'981	12'566
2020	- 574'635	132'652'770	90'861'760	10'519	7'205	12'611

### e) Les capitaux propres (motifs de la diminution)

La restructuration du bilan, à la suite de l'introduction du MCH2, provoque une diminution du capital propre de 31,172 millions à 29,206 millions. Parmi les nombreuses variations, on se doit de relever le prélèvement de 1,1 million dans la réserve de la politique budgétaire et les réserves liées à la réévaluation et au retraitement du patrimoine financier.

**f) Message du Conseil communal (complété en date du 29 novembre 2021)**

**1. Introduction**

Les comptes 2020 de la Municipalité de Delémont présentent un déficit de CHF 574'635.-. Ce montant représente le résultat du compte général financé par l'impôt et correspond à l'intitulé du MCH2 « Compte général rubrique 900 ». Conformément à la présentation des comptes aux normes MCH2, la clôture du compte de résultats global est positive de CHF 2'089'673.18 qui correspond à la rubrique 90.

Le budget 2020, accepté par le Conseil de Ville, selon compte général rubrique 900, prévoyait un bénéfice de CHF 4'480.-.

Après l'établissement du budget 2020 sous la forme du MCH2, les comptes communaux sont présentés pour la 1<sup>ère</sup> fois dans la même composition. Il en est de même pour le présent rapport. La mutation se poursuit et elle n'est pas terminée. Le Service financier y a consacré de nombreuses heures de travail et il en consacrera encore pendant l'exercice 2021. Raison pour laquelle les comptes sont présentés exceptionnellement au mois d'août au Législatif delémontain.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2020, complètent le présent rapport.

**2. Présentation**

Les comptes de l'exercice 2020, en comparaison avec le budget 2020 et les comptes 2019, se présentent ainsi :

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	109'637'676.69	111'446'520.00	117'092'761.56
Revenus	109'063'041.96	111'451'000.00	117'162'294.92
<b>Excédent de charges compte général (900)</b> (sans le résultat des services autofinancés)	<b>- 574'634.73</b>		
<b>Excédent de produits compte général (900)</b> (sans le résultat des services autofinancés)		<b>+ 4'480.00</b>	<b>+ 69'533.36</b>
<b>Excédent de produits du compte de résultats global (90)</b>	<b>2'089'673.18</b>	<b>182'460.00</b>	<b>2'390'607.00</b>
Quotité d'impôts	1.90	1.90	1.90

**Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité**

**Augmentation des Charges**

Qui dit 2020, dit pandémie et les comptes communaux n'ont pas échappé à ses effets. Plusieurs charges ont subi des frais complémentaires. Elles sont reprises dans les commentaires. Ici, on peut citer la rubrique spécifique (4320.31062.00 achat de matériel lié au Covid) que le Conseil communal a dû créer en urgence pour CHF 50'893.-.

Mais il n'y a pas eu que les conséquences de la pandémie. Plusieurs rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement pour différentes raisons (au total CHF 424'439.-), on peut notamment citer :

### Rubriques ou chapitres No :

• Chapitre 0116	: Votations et élections	CHF 28'332.20
• 0120.30000.00	: Autorités Conseil communal	CHF 61'417.30
• 0220.30910.00	: Recrutement du personnel par annonces	CHF 31'873.90
• 1400.31320.01	: Actes, consultations et frais juridiques	CHF 25'202.65
• 3412.31440.01	: Prestations de tiers pour l'entretien des piscines	CHF 33'160.15
• Chapitre 7900	: Aménagement du territoire	CHF 48'386.20

### **Diminution des Charges et recettes**

Les emprunts renouvelés en 2019 et 2020 ont permis une diminution des charges financières 2020 de CHF 145'430.- (rubrique 9611.34011.00).

La pandémie a aussi un « bon côté », puisqu'elle a permis des économies de l'ordre de CHF 300'000.-. Mais ce sont les recettes non encaissées qui ont péjoré le résultat 2020. Effectivement, ce sont quelque CHF 650'000.- qui manquent à fin 2020 dans la caisse communale. Pour rappel, les piscines (CHF 167'017.-), bibliothèques-ludothèque (CHF 7'485.-) et Maison de l'Enfance (CHF 335'701.-) ont été fermées de longs mois. De plus, les patentes en relation avec les restaurants et commerces n'ont pas été encaissées (CHF 33'644.-) ainsi que plusieurs loyers et droit de superficie (CHF 92'625.-). La vente des cartes journalières a fortement chuté par rapport aux prévisions budgétaires (CHF 63'248.-).

### **Services autofinancés**

Les services communaux ont l'obligation légale d'être autofinancés. Leurs revenus proviennent de taxes et de redevances. La situation financière des services est reprise sous les points 4.5 à 4.11.

### **Charges liées**

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, l'enseignement et les mesures contre le chômage. Elle se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

Les dépenses concernant l'enseignement s'élèvent à 12,586 millions, soit une légère hausse CHF 51'278.- par rapport aux comptes 2019. La mesure 125 d'OPTI-MA péjore la charge communale de CHF 451'844.-.

Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. La charge des communes jurassiennes a amplifié de CHF 1'293'020.-. Pour rappel, il y a toujours une année de décalage entre le décompte cantonal et les comptes municipaux.

La contribution communale à l'AVS, AI et PC est conforme au budget, rubrique 5322.36311.20.

La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit a posteriori. Une ristourne de CHF 17'551.- sur le décompte de l'année 2019 a été créditée.

L'alimentation du Fonds de compensation financière s'est élevée à CHF 901'898.- pour l'exercice courant contre 1,28 million en 2019. Ce montant est certes conséquent mais conforme au budget.

La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre se chiffre à CHF 924'706.- (rubrique 9300.46228.00).

Les charges de l'agglomération proprement dites (chapitre 7904) pour CHF 53'051.- n'appellent pas de commentaires particuliers.

Le déficit de la vélostation (chapitre 6338) n'est plus couvert par l'Agglomération delémontaine. Un déficit de CHF 16'282.- clôt l'exercice.

### **3. Impositions**

Basé sur une quotité de 1,90 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le revenu net des impositions est de 38,5 millions contre 42,8 millions en 2019. Il faut également être prudent dans la comparaison des chiffres 2020 avec ceux des années précédentes, vu l'introduction du MCH2 et les applications des nouvelles mesures de la réforme fiscale et le financement de l'AVS - RFFA. Quant aux effets de la pandémie, le Conseil communal renonce à procéder à toute estimation. Certes, on doit s'attendre à une correction vers le bas des taxations en 2021, mais au moment du bouclage des comptes 2020, il serait hasardeux de se lancer dans des estimations. L'Exécutif delémontain précise toutefois certains faits dans les commentaires ci-après :

- Les revenus 2020 des Personnes Physiques – PP – sont stables par rapport aux comptes 2019. Par contre, il faut reconnaître que les prévisions du Conseil communal sur le budget étaient trop optimistes. Le revenu et la fortune PP (Chapitre 9100) sont inférieurs de CHF 1'533'467.- par rapport au budget.
- Les impôts à la source, rubrique 9100.40020.00, sont en diminution mais les revenus des impôts des frontaliers, rubrique 9100.40022.00, sont encore et toujours en augmentation, soit un malus global de CHF 422'913.-.
- Le résultat des impôts des personnes morales – PM – (Chapitre 9101) a répondu aux attentes fixées dans le budget. Il s'agit d'un soulagement vu l'introduction de la RFFA. Evidemment, il ne faut plus espérer atteindre le résultat 2019 (9,2 millions) ces prochaines années.
- Dans le détail, on retiendra encore les variations d'impôts PP et PM confondus, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2020 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2020. Elles sont positives mais seulement de CHF 100'862.- contre 1,6 million l'année précédente.
- L'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des personnes morales. Ils dégagent un gain de CHF 282'690.-.
- L'impôt foncier (taxe immobilière), avec 2,8 millions de francs, répond exactement à la prévision 2020.
- Désormais, l'impôt sur les gains immobiliers, rubrique 9102.40220.00, et l'impôt sur les gains en capital, rubrique 9102.40221.00, sont distincts. Contrairement à 2019, il n'y a pas de bonne surprise et le gain est égal aux prévisions du budget 2020, soit 1,7 million.

### **4. Investissements**

Les investissements approchent les 18 millions (dont SID 6,1 millions), pour 3,1 millions (dont SID 0,13 million) de francs de recettes, soit des investissements nets de 14,8 millions. Davantage de détails se trouvent au chapitre 6.

### **5. Indicateurs harmonisés**

Les indicateurs harmonisés sont désormais intégrés dans les annexes aux comptes. Veuillez vous référer à l'annexe H.



## 6. Conclusion

Le Conseil communal ne peut bien évidemment pas se satisfaire du résultat 2020 qui est présenté mais il a voulu, par l'intermédiaire des comptes 2020, faire ressortir le déficit lié à la crise sanitaire. Cette manière de procéder devra permettre de tirer un bilan le moment venu.

A noter encore que contrairement à ce qui était annoncé au niveau du budget, l'Exécutif delémontain n'a pas voulu dissoudre complètement sa réserve de politique budgétaire.

Le Conseil communal remercie l'ensemble du personnel communal de sa précieuse collaboration.

Le Conseil communal, avec le préavis de la Commission de gestion et de vérification des comptes qui sera donné oralement lors de la séance du 13 décembre 2021, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2020, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## 3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 3.1 Généralités

Les comptes annuels 2020 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

### 3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan

### 3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

### 3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

### 3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

## 4. Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes de l'exercice précédent en MCH1
90	Clôture du compte de résultats global	2'089'673.18	182'460.00	2'390'607.00
900	Compte général	-574'634.73	4'480.00	69'553.36
901	Clôture des financements spéciaux	2'664'307.91	177'980.00	2'321'073.64
400	Impôts directs, personnes physiques	28'553'161.50	29'650'000.00	31'987'084.20
401	Impôts directs, personnes morales	5'630'325.20	5'750'000.00	7'406'616.75
4021	Impôts fonciers	2'923'006.55	2'925'000.00	2'855'140.80
5 ./ 6	Investissements nets	14'843'351'19	30'087'600.00	11'713'387.35

### 4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	90'567'496.07
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	90'626'031.68
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>58'535.61</b>
34	Charges financières	2'138'375.63
44	Revenus financiers	3'069'513.20
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>931'137.57</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>989'673.18</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	1'100'000.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>1'100'000.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>2'089'673.18</b>

### 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	17'936'434.64
590	Report au bilan des recettes	3'093'083.45
<b>Résultat du compte des investissements</b>		<b>14'843'351.19</b>

### 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats global	2'089'673.18
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	5'119'062.61
35	+	Attributions aux financements spéciaux	0.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	41'211.35
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	1'100'000.00
		Autofinancement (Cash-flow)	6'067'524.44
690 ./. 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	14'843'351.19
<b>Résultat de financement (- = découvert de financement)</b>			<b>- 8'775'826.75</b>

### 4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	2'229'960.21
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'025'576.40
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>795'616.19</b>
34	Charges financières	37'900.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	<b>37'900.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>757'716.19</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.30	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>757'716.19</b>

#### Commentaires :

Le résultat du Service des eaux permet l'alimentation du fonds d'entretien et rénovation à hauteur de CHF 761'581.38. La différence constatée avec le résultat effectif ci-dessus provient d'imputations internes.

#### 4.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'229'938.55
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2'600'731.33
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>1'370'792.78</b>
34	Charges financières	20'889.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	<b>20'889.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>1'349'903.78</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.20	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>1'349'903.78</b>

#### Commentaires :

L'émolument d'utilisation STEP à CHF 2.60/m<sup>3</sup> débouche sur des excédents de recettes impressionnantes qui alimentent les fonds 29002.00 et 29002.10 pour un total de plus de 5 millions de francs.

#### 4.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'461'156.61
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'541'618.62
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>80'462.11</b>
34	Charges financières	5'082.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	<b>5'082.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>75'380.11</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.40	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>75'380.11</b>

#### Commentaires :

En dehors de l'activité ordinaire, la rubrique « Etude sur la gestion des déchets » a été utilisée en 2020 pour élaborer une stratégie de communication CHF 14'136.- ; modification de l'aménagement local – Prés-Roses CHF 7'689.- ; caméras de surveillance CHF 6'650.-. Le capital du fonds s'élève à CHF 130'064.-.

#### 4.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	608'761.34
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	540'077.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 68'684.34
34	Charges financières	28'910.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	<b>28'910.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>- 97'594.34</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90110.92	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>- 97'594.34</b>

#### Commentaires :

Le découvert du fonds est de CHF 165'800.-. A la suite du refus de l'augmentation de la taxe lors de la discussion sur le budget 2021, le Département UETP travaille sur la rédaction du rapport demandé. Il sera présenté d'ici la fin de l'année.

#### 4.9 Résultat du financement spécial « Electricité (871) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	15'480'0161.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	16'043'785.58
	Résultat de l'activité d'exploitation	563'624.18
34	Charges financières	735'900.38
44	Revenus financiers	25'239.68
	Résultat provenant de financement	<b>710'660.70</b>
	Résultat opérationnel	
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.7x	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>147'036.52</b>

#### Commentaires :

Le résultat du Service de l'électricité est distribué de la manière suivante :

- Alimentation du fonds entretien et rénovation à hauteur de CHF 227'353.70 ;
- Alimentation du fonds éclairage public de CHF 75'000.- ;
- Prélèvement sur le fonds régulation réseau de CHF 127'000.- ;
- Prélèvement sur le fonds régulation énergie de CHF 287'160.-.

Les différences constatées avec le résultat effectif ci-dessus proviennent d'imputations internes.

#### 4.10 Résultat du financement spécial « Gaz (872) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5'779'911.98
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	6'482'646.53
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>702'734.55</b>
34	Charges financières	48'773.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	<b>48'773.00</b>
	Résultat opérationnel	
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.82	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>653'961.55</b>

#### Commentaires :

Le résultat du Service du gaz permet l'alimentation du fonds de régulation énergie à hauteur de CHF 608'456.75. La différence constatée avec le résultat effectif ci-dessus provient d'imputations internes.

#### 4.11 Résultat du financement spécial « SIS (1503) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1'010'012.70
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1'127'890.93
	Résultat de l'activité d'exploitation	<b>117'878.23</b>
34	Charges financières	22'263.00
44	Revenus financiers	9'000.00
	Résultat provenant de financement	<b>- 13'263.00</b>
	Résultat opérationnel	<b>104'615.23</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	<b>0.00</b>
9991.90100.10	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>104'615.23</b>

#### Commentaires :

Le Service du feu et le Centre de renfort ont géré correctement leur compte de résultats. Il n'appelle pas de commentaires particuliers. Le capital du financement spécial s'élève à CHF 192'697.-.

## 5. Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	24'611'651	792'615	24'209'260	277'000	22'940'342	0
31	Charges de biens et services et autres charges	21'205'105	1'343'255	22'992'670	0	23'260'489	0
33	Amortissements patrimoine administratif	5'538'663	419'600	6'190'500	0	8'030'726	0
34	Charges financières	2'464'827	326'452	2'742'500	0	2'502'684	0
35	Attributions aux financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36	Charges de transfert	42'166'658	399'110	42'759'110	0	41'767'286	0
37	Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38	Charges extraordinaires	0	0	0	0	3'000'000	0

<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>95'986'904</b>	<b>3'281'032</b>	<b>98'894'040</b>	<b>277'000</b>	<b>101'501'527</b>	<b>0</b>
----------	--------------------------	-------------------	------------------	-------------------	----------------	--------------------	----------

REVENUS		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	7'453'857	46'533'699	5'700'000	45'917'200	0	44'919'464
41	Revenus régaliens et de concessions	0	0	0	0	0	0
42	Taxes	4'210'775	31'520'630	0	28'022'900	0	28'663'517
43	Revenus divers	88'169	1'602'366	0	1'820'600	0	1'917'159
44	Revenus financiers	238'426	3'307'939	0	3'510'800	0	3'494'645
45	Prélèvements financements spéciaux	0	41'211	0	42'000	0	139'574
46	Revenus de transfert	994	22'666'066	0	21'887'200	0	23'025'786
47	Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48	Revenus extraordinaires	0	1'100'000	0	3'300'000	0	1'117'666

<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>11'992'221</b>	<b>106'771'911</b>	<b>5'700'000</b>	<b>104'500'700</b>	<b>0</b>	<b>103'277'813</b>
----------	--------------------------	-------------------	--------------------	------------------	--------------------	----------	--------------------

CLÔTURE		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'202'291	537'983	1'416'580	1'238'600	3'865'324	1'544'250

<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>3'202'291</b>	<b>537'983</b>	<b>1'416'580</b>	<b>1'238'600</b>	<b>3'865'324</b>	<b>1'544'250</b>
----------	---------------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

#### Commentaires :

Conformément à MCH2, ce résultat n'englobe pas les imputations internes, d'où les différences dans les totaux.

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

	Exercice 2020		Budget 2020		Exercice 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6'187'961.16	895'515.76	6'428'660.00	606'200.00	5'790'713.79	1'142'398.99
Charges / Revenus nets	0.00	5'292'445.40	0.00	5'822'460.00	0.00	4'648'314.80
1 Ordre et sécurité publics, défense	4'035'627.25	2'040'955.60	4'235'120.00	2'146'400.00	3'886'110.75	1'959'021.75
Charges / Revenus nets	0.00	1'994'671.65	0.00	2'088'720.00	0.00	1'927'089.00
2 Formation	17'636'051.37	1'186'863.98	18'050'800.00	1'191'800.00	16'314'780.49	811'714.70
Charges / Revenus nets	0.00	16'449'187.39	0.00	16'859'000.00	0.00	15'503'065.79
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	5'654'955.58	944'984.25	6'239'180.00	1'111'900.00	6'516'221.99	1'133'891.23
Charges / Revenus nets	0.00	4'709'971.33	0.00	5'127'280.00	0.00	5'382'330.76
4 Santé	147'133.51	9'841.50	103'450.00	9'900.00	57'206.45	9'831.40
Charges / Revenus nets	0.00	137'292.01	0.00	93'550.00	0.00	47'375.05
5 Sécurité sociale	22'381'762.53	12'604'367.52	22'871'730.00	12'637'000.00	21'629'608.68	13'384'246.96
Charges / Revenus nets	0.00	9'777'395.01	0.00	10'234'730.00	0.00	8'245'361.72
6 Transports et télécommunications	6'922'362.68	2'294'930.65	7'477'000.00	2'430'500.00	5'639'488.96	3'174'424.21
Charges / Revenus nets	0.00	4'627'432.03	0.00	5'046'500.00	0.00	2'465'064.75
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	10'183'309.69	10'495'196.91	10'796'200.00	10'506'900.00	9'944'966.73	10'736'746.39
Charges / Revenus nets	311'887.22	0.00	0.00	289'300.00	791'779.66	0.00
8 Économie publique	24'509'229.13	24'796'577.38	25'546'300.00	24'184'300.00	26'704'763.90	26'612'501.54
Charges / Revenus nets	287'348.25	0.00	0.00	1'362'000.00	0.00	92'262.36
9 Finances et impôts	8'776'992.84	53'255'825.37	8'281'500.00	55'387'500.00	20'678'433.18	58'197'517.75
Charges / Revenus nets	44'478'832.53	0.00	47'106'000.00	0.00	37'519'084.57	0.00
<b>Totaux</b>	<b>106'435'385.74</b>	<b>108'525'058.92</b>	<b>110'029'940.00</b>	<b>110'212'400.00</b>	<b>117'162'294.92</b>	<b>117'162'294.92</b>
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>2'089'673.18</b>	<b>0.00</b>	<b>182'460.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### Commentaires :

Comme déjà stipulé dans plusieurs commentaires, attention à l'interprétation des comptes 2020 et 2019.

## 6. Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

Dépenses	Comptes 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	17'611'603	0.00	15'007'280	0.00
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
52 Immobilisations incorporelles	324'832	0.00	0.00	0.00
54 Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
55 Participations et capital social	0.00	0.00	0.00	0.00
56 Propres subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00	0.00
57 Subventions des investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
58 Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00

Recettes	Comptes 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
61 Remboursement de tiers	0.00	177'710	0.00	0.00
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
63 Subventions d'investissements acquises	0.00	2'915'373	0.00	3'293'893
64 Remboursement de prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
65 Report de participations	0.00	0.00	0.00	0.00
66 Remboursement de propres subventions	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
68 Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00



CLÔTURE		Comptes 2020		Comptes de l'exercice précédent en MCH1	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	3'093'083		3'293'893	0.00
690	Report au bilan des dépenses		17'936'435	0.00	15'007'280

### Commentaires :

La Ville de Delémont a investi pour CHF 10'477'858.53 et a obtenu des recettes pour CHF 551'165.-, soit un montant net de CHF 9'926'693.53.

A ceci s'ajoutent les investissements nets :

- Service du feu	CHF	12'759.45
- Assainissement des eaux – STEP/PGEE	CHF	489'362.10
- Gestion des déchets	CHF	34'170.20
- Correction des cours d'eau – Dignes (recettes)	CHF	<u>-1'611'216.40</u>

#### Total net investissements Ville

**CHF 8'851'768.88**

- Approvisionnement en eau	CHF	707'662.26
- Electricité	CHF	4'929'888.38
- Service du gaz	CHF	<u>354'031.67</u>

#### Total net investissements SID

**CHF 5'991'582.31**

#### Total des investissements 2020

**CHF 14'843'351.19**

## 7. Annexes aux comptes annuels

### 7.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

#### A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes<sup>2</sup> (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

#### ***Règles applicables à la présentation des comptes***

Les comptes annuels de la Commune municipale de Delémont ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le délégué aux affaires communales à l'exception de la provision Politique foncière et logements qui fera l'objet d'un message ad hoc.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

<sup>2</sup> RSJU 190.611

## **B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant la recommandation N° 12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13 (interprétation consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Delémont, le 28 juin 2021 et 29 novembre 2021

Au nom de la commune municipale de Delémont

Le Président :

La Chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

L'administrateur des finances :

Jean Froidevaux

## 7.2 Annexe C) aux comptes annuels

### Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

#### En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20911.00).

#### Explications :

##### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds pour obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

##### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux<sup>3</sup>. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

##### **29601 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voir directive DCom N° 3)**

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourront être effectués. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021, ce compte sera dissous et le solde transféré sous le compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

##### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

---

<sup>3</sup> LGEaux / RSJU 814.20

## 7.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2020			Changement intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres au 31 décembre 2020			
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF
			motif	CHF	motifs	CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	17'233'587.77	Attributions aux FS, capitaux propres	3'160'792.85	Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-170'837.04	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	20'223'543.58
29000.00	Compte général						29000.00	Compte général	0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	87'643.74	Report du résultat et intérêts	105'053.23		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	192'696.97
29002.00	Assainissement des eaux (MCH2)	0.00	Report du résultat	1'349'903.78		0.00	29002.00	Assainissement des eaux (MCH2)	1'349'903.78
29002.10	Assainissement des eaux (MCH1)	3'788'588.00	Intérêts	18'943.00		0.00	29002.10	Assainissement des eaux (MCH1)	3'907'531.00
29003.00	Approvisionnement en eau (MCH2)	0.00	Report du résultat	761'581.38		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau (MCH2)	761'581.38
29003.10	Approvisionnement en eau (MCH1)	7'994'482.61		0.00		0.00	29003.10	Approvisionnement en eau (MCH1)	7'994'482.61
29004.00	Déchets	54'224.00	Report du résultat et intérêts	75'840.11			29004.00	Déchets	130'064.11
29007.xx	Service électrique	3'764'524.96					29007.xx	Service électrique	3'764'524.96
29007.03	Eclairage public	0.00	Report du résultat	75'000.00		0.00	29007.03	Eclairage public	75'000.00
29007.13	Eclairage public (MCH1)	541'881.78					29007.13	Eclairage public (MCH1)	541'881.78
29008.02	Service du gaz	0.00	Report du résultat	608'456.75			29008.02	Service du gaz	608'456.75
29008.12	Service du gaz (MCH1)	785'013.53		0.00		0.00	29008.12	Service du gaz (MCH1)	785'013.53
29009.10	Cadastre	402'488.00	Intérêt	1'947.00		-26'228.70	29009.10	Cadastre	378'206.30
29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	-232'272.85	Attribution au fonds	164'067.60		-97'594.34	29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	-165'799.59
29009.50	Places de stationnement	47'014.00		0.00		-47'014.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
Capitaux propres au 1er janvier 2020			Changement intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres au 31 décembre 2020			
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF
			motif	CHF	motifs	CHF			
2940	Réserves de politique budgétaire	9'286'651.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire	350'000.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	-1'100'000.00	2940	Réserves de politique budgétaire	8'536'651.00
29400.00	Compte général	5'210'000.00	Dissolution provision impôts	350'000.00	Prélèvement pour compte de résultat	-1'100'000.00	29400.00	Compte général	4'460'000.00
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	4'076'651.00		0.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	4'076'651.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	3'009'318.00
29601.00	Terrains non bâtis	0.00					29601.00	Terrains non bâtis	2'227'896.00
29601.10	Terrains bâtis						29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtimens, locaux et équipement	0.00					29601.20	Dépôt à terme	781'422.00
29601.30	Biens mobiliers						29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction						29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF						29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles						29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF						29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3'938'481.83		3'588.60	Déficit (-)		2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3'367'435.70
29900.00	Compte général	3'938'481.83	Transfert au fonds	3'588.60	Déficit 2020 (-)	-574'634.73	29900.00	Compte général	3'367'435.70

## 7.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les financements spéciaux n'appellent pas de commentaires particuliers. Vous pouvez retrouver le détail des comptes aux points 4.5 à 4.11 ci-dessus.

### b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Comme exigé par le Décret cantonal, les fonds non autorisés ont été dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

La Ville de Delémont n'utilise pas le principe de l'enveloppe budgétaire.

### d) Préfinancement / Maintien de la valeur (comptes 2930)

La réserve « Politique foncière & logements » sera transformée en un préfinancement pour la construction de l'école primaire des Arquebusiers. Le délégué aux affaires communales a donné un préavis favorable. Il appartiendra aux membres du Conseil de Ville de valider ou non cette option.

### e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Au 31 décembre 2020, la réserve s'élève à CHF 4'460'000.-.

### f) Réserve liée au retraitement des placements du patrimoine financier (comptes 29600)

Il n'y a eu aucun retraitement dans les placements du patrimoine financier lors de la mise en œuvre du MCH2.

### g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles du patrimoine financier (comptes 29601)

La réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles, soit CHF 781'422.- pour les bâtiments et CHF 2'227'896.- pour les terrains non bâtis, sera clôturée et transférée dans le résultat cumulé des années précédentes au 31 décembre 2021 conformément au Décret cantonal. Cette obligation légale pèse sur le patrimoine financier et donc par enchaînement le calcul de la dette nette.

### h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 29990.00)

Au 31 décembre 2020, le capital, après déduction du déficit de CHF 574'634.73, présente un excédent de CHF 3'367'435.70.

## 7.3 Annexe D) aux comptes annuels

### Tableaux des provisions

Comptes de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2020	Modifications			Valeur comptable au 31.12.2020	Remarques générales
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
205	Total des provisions à court terme	0.00	420'000.00	0.00	0.00	420'000.00	
208	Total des provision à long terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Total des provisions	0.00	420'000.00	0.00	0.00	420'000.00	

## 7.4 Annexe E) aux comptes annuels

### Tableaux des participations et des garanties

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques										TABLEAU DES PARTICIPATIONS VILLE DE DELEMONT									
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12 en milliers de CHF	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Risques spécifiques										
<b>Groupeement de communes selon article 121 Lcom</b>																			
Agglomération delémontaine	Gestion territoriale																		
Association jurassienne des communes (AJC)	Politique communale																		
Association des maires du district de Delémont (AMDD)	Politique communale																		
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>																			
SEDE Syndicat pour l'assainissement des eaux usées	Gestions des eaux usées																		
SEOD Syndicat de gestion des déchets	Gestion des déchets																		
Communauté du Collège	Gestion de l'école secondaire	----	100%					MCH2											
Fondation Institut St-Germain	Gestion PF																		
<b>Personnes morales de droit privé</b>																			
Comptoir delémontain SA	foire commerciale	203'000	100 actions																
Patinoire régionale SA	Sports	200'000	5'000 actions																
Inmodel SA	Gestion de PF	42'300	423 actions																
BCJ	Bancaire	7'800	150 actions																
Banque Raiffeisen SA	Bancaire	1'000	5 parts																
BKW	Electricité	158'720/132'000'000	160 actions																
Parc Eolien Delémont SA	Energie	10'000/100'000	10%	33% / 10%	SIG / Emnova / Bourrignon		offertes par SIG	Swiss Gaap RPC	pas de risque financier										
Réglogaz SA	Vente de gaz	69'000/200'000	49%	33.3% / 49%	Courroux, Courrendlin, Courtételle, Rossemalon, EDJ		69'000.00	Swiss Gaap RPC	timbre 5-bar et coûts d'approvisionnement										
Sacem SA	Energie	38'700/100'000	38.70%	14.28% / 38.7%	communes de la Charte	1.00	38'700.00	Swiss Gaap RPC	pas de risque financier										
Energie du Jura	Energie	600'000	100 actions																
Banque Alternative	Bancaire	8'375	5 actions																
Thermoseau Porrentruy SA	Chauffage à distance	45'000	180 actions																
Thermobois SA	Chauffage à distance	5'000	10 actions																
CEPIM SA	Enseignement prof.	50'000	50 actions																
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>																			
Clair-Logis	maison de retraite																		
Crèche à domicile (CAD)	Maison de l'enfance																		
Fondation Delémont'BD	Culture																		
Fondation du Musée Jurassien d'art et d'histoire	Culture																		
Coopérative delémontaine d'habitation	Habitation	200'000	1'200 parts																
Coopérative immobilière cartel syndical	Habitation	7'000	5 parts																
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>																			
CCRD - Centre culturel	Culture																		
FRED - Fonds de prévoyance	Prévoyance	0	-	2/6	-	103879	-												
<b>Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques</b>										<b>TABLEAU DES GARANTIES</b>									
<b>Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante</b>					<b>Rapport juridique</b>					<b>Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts.</b>					<b>Autre précisions spécifiques</b>				
Autres engagements / leasing																			
Grenkeleasing AG Zutrich					Leasing					Informatique					fin : 2022				
Grenkeleasing AG Zutrich					Leasing					Informatique					fin : 2022				

## 7.5 Annexe F) aux comptes annuels

### Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Le délégué aux affaires communales a repoussé au bouclage des comptes 2021 la publication des tableaux des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier ainsi que ceux des autres immobilisations du patrimoine administratif.

## 7.6 Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

Pour le rapport officiel, il est demandé de ne pas tenir compte des services autofinancés (Digues, STEP, Déchets, Approvisionnement en eaux, Electricité, Service du gaz et Service du feu). Toutefois, le Conseil communal maintient la présentation des deux variantes, soit sans ou avec les services autofinancés.

### 7.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

<b>Quotient d'endettement net</b>	<b>205.94 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>265.34 %</b>

### 7.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

$\geq$ 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>14.80 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>41.15 %</b>

### 7.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
≥ 2%	Charge élevée

<b>Quotité de la charge des intérêts</b>	<b>0.58 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>3.26 %</b>

### 7.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

≤ 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,1% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

<b>Dettes brutes par rapport aux revenus</b>	<b>329.56 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>420.46 %</b>

### 7.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

<b>Quotité d'investissement</b>	<b>14.35 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>16.89 %</b>



### 7.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

- < 5% Faible charge
- 5% à 15% Charge supportable
- 15% à 25% Charge élevée à très élevée
- > 25% Charge à peine supportable

<b>Quotité de la charge financière</b>	<b>9.38 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>19.49 %</b>

### 7.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

- < 0 Fortune nette
- 0 à 1'000 Endettement faible
- 1'001 à 3'000 Endettement moyen
- 3'001 à 5'000 Endettement haut
- > 5'000 Endettement critique

<b>Endettement net en francs par habitant</b>	<b>5'671.77 francs</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>7'307.52 francs</b>

### 7.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

- > 20 % Bonne
- 10% à 20% Moyenne
- < 10% Faible

<b>Quotité d'autofinancement</b>	<b>4.06 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>19.36 %</b>

### 7.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

- < 2% Faible
- 2% à 5% Moyenne
- 5% à 8% Forte
- > 8% Très forte

<b>Quotité de la charge des intérêts nets</b>	<b>-0.43 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>1.53 %</b>

### 7.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

- ≥ 60% Elevé
- 30% à 60% Moyen
- < 30% Faible

<b>Quotient de l'excédent au bilan</b>	<b>9.83 %</b>
<b>Avec les services autofinancés</b>	<b>9.83 %</b>

## 8. Proposition du Conseil communal/municipal

Approbation des comptes annuels 2020, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats global	109'637'676.69	111'727'349.87
	Excédent de revenus	2'089'67.18	
900	Compte général	75955'592.83	75'380'958.10
	Excédent de charges		574'634.73
90110.91	FS « Cadastre (1401)»	152'683.70	126'455.00
	Excédent de charges		26'228.70
90100.10	FS « Service du feu - SIS (1503) »	1'035'014.70	1'139'629.93
	Excédent de revenus	104'615.23	
90100.30	FS « Approvisionnement en eau potable (710)»	4'842'147.13	5'603'728.51
	Excédent de revenus	761'581.38	
90100.20	FS « Assainissement et traitement des eaux (720)»	1'250'827.55	2'600'731.33
	Excédent de revenus	1'349'903.78	
90100.40	FS « Gestion des déchets (730)»	1'466'238.51	1'541'618.62
	Excédent de revenus	75'380.11	
90110.92	FS « Eaux de surface - digues (741)»	637'671.34	540'077.00
	Excédent de charges		97'594.34
90110.7x	FS « Electricité (871)»	16'628'406.86	16'516'600.56
	Excédent de charges		111'806.30
90100.82	FS « Service du Gaz (872)»	7'669'094.07	8'277'550.82
	Excédent de revenus	608'456.75	

Il est proposé au Conseil de Ville d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2020.

Au nom de la Commune municipale de Delémont :

Damien Chappuis  
Maire

Edith Cuttat Gyger  
Chancelière

Jean Froidevaux  
Chef du service financier

Delémont, le 28 juin et 29 novembre 2021

## 9. Approbation des comptes annuels

Le Conseil de Ville de Delémont a approuvé les comptes annuels 2020 en date du 30 août 2021 conformément à la proposition du Conseil communal du 28 juin 2021.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Delémont, le 30 août 2021 et 13 décembre 2021

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Florine Jardin  
*Présidente*

Edith Cuttat Gyger  
*Chancelière*